

Mémoire présenté dans le cadre des consultations pour une nouvelle politique culturelle du Québec

Le rôle des organismes de soutien, de services et de concertation dans la réalisation d'une conception de la culture comme élément fondamental du développement social

> Voies culturelles des faubourgs Montréal Avril 2016

Présentation:

Fondé en 2001, Voies culturelles des faubourgs est un organisme sans but lucratif (partie III de la loi sur les compagnies du Québec). Son mandat est de développer l'intérêt de la population pour la culture en faisant valoir le dynamisme culturel sur un territoire donné, appelé les Faubourgs ou Centre-Sud. Il s'agit de plusieurs quartiers de l'arrondissement de Ville-Marie, situés à l'est du Quartier des spectacles, et qui ont été désignés en 2009 en tant que Pôle de création culturel en raison d'une forte concentration de lieux de création et de diffusion et d'une population composée à 14 % d'artistes et de travailleurs culturels.

Voies culturelles des faubourgs est le premier regroupement multisectoriel montréalais qui rassemble sous un même toit une diversité d'organismes culturels, économiques et communautaires ainsi que bons nombre d'artistes. Il est un lieu de réflexion, de sensibilisation, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers le développement de la culture sous toutes ses formes. Voies culturelles des faubourgs contribue à la définition et à la reconnaissance de la culture dans sa richesse et sa multiplicité.

Résumé

La démocratie participative et locale québécoise s'exprime depuis plusieurs décennies à travers tout un réseau d'organismes sans but lucratif de soutien, de services et de concertation qui oeuvrent selon une approche intégrée de développement - qu'on pourrait qualifier d'englobante - et qui situe la culture comme levier de changement social. Ils s'appliquent à construire des canaux de dialogue social et partenarial, fabriquent des espaces de citoyenneté et renforcent les liens entre l'innovation et les besoins. Les organismes à visée territoriale, tels que Voies culturelles des faubourgs, facilitent l'accès aux activités et aux services de proximité. Ils réancrent les localités ou les quartiers en crise dans la dynamique nationale ou métropolitaine.

Depuis les trois dernières années, ce réseau est sérieusement menacé par le sabrage de subventions publiques, la suppression des programmes de financement et la dissolution de plusieurs catégories d'organismes. Pourtant, son histoire est indissociable du devenir de l'État québécois moderne et participe d'un modèle partenarial québécois original, vérifié et plus viable que jamais dans le contexte des tensions que la globalisation exerce sur l'individu.

Préambule

Le premier thème abordé dans le Cahier de consultation réfère à la culture dans la perspective du développement durable. Il s'agit d'une conception de la culture en tant qu'élément fondamental du développement des sociétés, intégré aux dimensions sociale, économique et environnementale. Nous sommes particulièrement interpellés par quatre des questions associées à ce premier thème. Les voici :

- Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?
- Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local)?
- Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?
- Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?

Contexte

En 2014, 2015 et 2016, en région comme dans les grandes villes du Québec, plusieurs catégories d'organismes de soutien, de services ou de concertation – extrêmement importants pour le développement culturel - ont vu leur financement public drastiquement diminuer ou carrément disparaître. D'autres doivent composer avec la fermeture des programmes importants pour la réalisation de leurs missions. Ces

organismes agissent - ou ont agi, dans le cas des organismes dissolus - à renforcer l'interaction entre les différents secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé) aux différents paliers d'intervention (national, régional et local). Ils ont entrepris et mené à bien des projets de nature à augmenter les synergies et en collaboration avec divers partenaires publics, privés et sociaux. Ils rendent l'action gouvernementale plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels.

Voici quelques éléments de cette triste chronique. En 2014, les subventions des conseils régionaux de la culture (CRC) ont été comprimées de 15 %. Cette mesure restrictive s'ajoute dans les régions à la décision, la même année, de supprimer les conférences régionales des élus (CRÉ), les centres de développement locaux (CLD). De plus, les Forums jeunesse régionaux sont abolis en 2015. Dans la même année, le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est amputé de 2,5 millions, dont plus d'un demi-million dans le soutien aux organismes de services et aux regroupements nationaux. Aussi, l'Observatoire de la culture perd 490 000 \$. Rappelons également le démantèlement en 2016 de la plupart des corporations de développement économique communautaire (CDEC) sur le territoire de Montréal. Les Faubourgs ont été marqués par la dissolution de la CDEC Plateau / Centre-Sud, un intervenant créatif et efficace ayant à son actif un grand nombre d'initiatives structurantes. Par surcroît, l'enveloppe dédiée aux organismes montréalais de concertation à la Division des quartiers culturels de la Ville de Montréal est vide depuis plusieurs années. Ce bilan n'est pas complet, mais déjà très lourd.

Soulignons que ces organismes constituent un espace démocratique indispensable à la vie culturelle, économique, communautaire et associative. L'élimination des outils de concertation aggravera les clivages sociaux et les disparités entre la région et les villes, diminuera la qualité de vie des citoyens et influera sur le développement social.

Historique

La naissance du Québec moderne dans les années 1960 s'est produite, entre autres, à la suite d'une prise en charge collective des grands secteurs économiques et sociaux.

La Révolution tranquille met de l'avant l'affirmation du pouvoir et de la responsabilité citoyens comme complément à l'action de l'État. Ce phénomène s'accompagne de l'émergence de nombreuses pratiques sociales novatrices reposant sur le leadership citoyen et sur la mise en relation d'acteurs sociaux divers autour des mêmes projets (clergé, syndicats, universitaires, animateurs sociaux, unions des étudiants, comités de citoyens, instances officielles, groupes de pression, etc.)

Dans les années 1970, certaines initiatives se structurent pour devenir des entités professionnelles, à savoir des organismes à but non lucratif aux mandats variés (communautaire, artistique, culturel, éducatif, etc.) - qui revendiquent et développent des ressources autogérées répondant mieux aux besoins et aux aspirations d'une population désireuse de se prendre en charge et de contrôler les services. Ces organismes se définissent comme des voies alternatives aux services offerts aussi bien par l'État que par le secteur privé. Rapidement, on assiste à une professionnalisation croissante et au regroupement de ces organismes issus d'initiatives citoyennes et soutenus par différents programmes gouvernementaux.

Dans les villes, pour la plupart des cas, ces organismes ont une visée territoriale : le quartier. Ils deviendront des agents de la revitalisation des espaces urbains délaissés. Ces organismes créeront des services et recourront à l'action politique pour défendre les droits de différentes catégories sociales : groupes sociaux vulnérables, à risque, défavorisés, groupes socioprofessionnels, etc.

Les années 1980 voient l'émergence du modèle partenarial québécoise qui promeut l'État en tant que partenaire de différentes initiatives sociales et encourage les structures de proximité. Les Municipalités régionales de comté (MRC), les corporations de développement économique communautaire (CDEC), les corporations de développement communautaire (CDC) sont autant de lieux de solidarité intersectorielle opérant sur une base territoriale. Ce mouvement s'accompagne de l'apparition de regroupements sectoriels nationaux qui permettent à leurs membres de partager leurs outils d'intervention et de formation et assurer leur représentation auprès de partenaires

et bailleurs de fonds. Dans la mouvance de la décentralisation débutée dans les années 1990, des nouvelles politiques et programmes favorisant le développement local ont vu le jour : revitalisation urbaine intégrée (RUI), approche territoriale intégrée, développement des communautés, etc. Issue de la tradition du développement communautaire, le développement local des années 2000 met en valeur la revitalisation des territoires, une nouvelle gouvernance collective concertée, la participation citoyenne, la capacitation individuelle et collective et une approche intégrée du développement.

Recommandations

L'état québécois a développé au fil des époques, en collaboration avec divers mouvements sociaux, un modèle partenarial qui a rendu possible le progrès social. Ces mouvements sociaux structurés en réseaux autonomes d'organismes sans but lucratif luttent contre les inégalités et mettent de l'avant le principe d'équité d'accès aux ressources de l'émancipation telles que la culture. Ces structures dynamisent l'inclusion et insufflent aux citoyens de la capacité d'agir. La complexité et la richesse de ces réseaux exigent un travail de concertation qui permet de développer une démarche collective fondée sur une vision commune et des objectifs partagés. La concertation construit un espace de dialogue entre différents acteurs communautaires, publics, privés ou autres, dialogue susceptible de les engager dans de partenariats.

Les organismes à visée territoriale (région, MRC, quartier, etc.) facilitent l'accès aux activités et aux services de proximité et prêtent main-forte aux instances locales (municipalités, arrondissements, etc.). Ils développent, par leur travail de concertation et par l'offre de services, la solidarité de proximité en amplifiant et en donnant corps à de nouvelles pratiques collectives. Ils augmentent la capacité de réactivité de proximité, et par cela, la créativité sociale.

La conception de la culture comme élément de développement durable est condamnée à rester lettre morte sans le travail de concertation, car il permet de donner la parole aux citoyens, de recueillir leurs besoins et de générer des réponses adaptées aux besoins locaux ou spécifiques. Sans parler du fait que la parole citoyenne est à la source de l'inclusion.

Dans nos sociétés de plus en plus complexes et soumises aux tensions de la globalisation, l'exercice du dialogue social devient de plus en plus difficile. Il est primordial d'adopter des approches intégrées et systémiques du développement social et de recréer de la responsabilité citoyenne. Le modèle de concertation s'emploie à renouer les liens collectifs et à réinventer les formes de solidarité. Les organismes sans but lucratif communautaires, artistiques, culturels ou de professionnalisation sont des agents de la régulation sociale qui aident à résoudre des tensions socioéconomiques et identitaires. Ils contribuent à orienter les mécanismes étatiques de la redistribution. Sur la longue durée, l'action communautaire et la structuration des mouvements sociaux permettent d'éviter de graves problèmes sociaux : isolement, ségrégation, pauvreté, violence, émeutes.

Nous avons besoin de structures pour générer des solidarités immédiates et qui construisent un capital culturel commun entre les communautés. Un gouvernement sain fonde ses politiques sociales sur des valeurs citoyennes et entend valoriser aux mieux son capital social - la source de sa richesse. Nous recommandons d'encourager les organismes de services de proximité et de concertation et de tabler sur la communauté et sur la créativité sociale.

Le financement en soutien à la mission même des organismes est l'un des plus grands acquis de la politique québécoise; il établit une distinction par rapport à des ententes et des projets précis qui sont des modalités de sous-traitance de l'État. Un modèle basé sur les programmes publics imposés pour favoriser des approches citoyennes locales et spécifiques témoigne d'une prise en compte des dynamiques sociales. Ces programmes doivent être attentifs aux logiques citoyennes et communautaires et contenir des règles de gestion et de financement qui privilégie le long terme.

En réponse aux questions de savoir comment accroître les synergies entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs ou comment rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels, nous suggérons de ne pas tourner le dos aux réseaux des organismes de soutien, de services et de concertation qui oeuvrent à créer de nouvelles formes de solidarité. Car sans cohésion sociale, les localités humaines perdent leur attractivité : on ne peut construire durablement une prospérité sur le vide social.